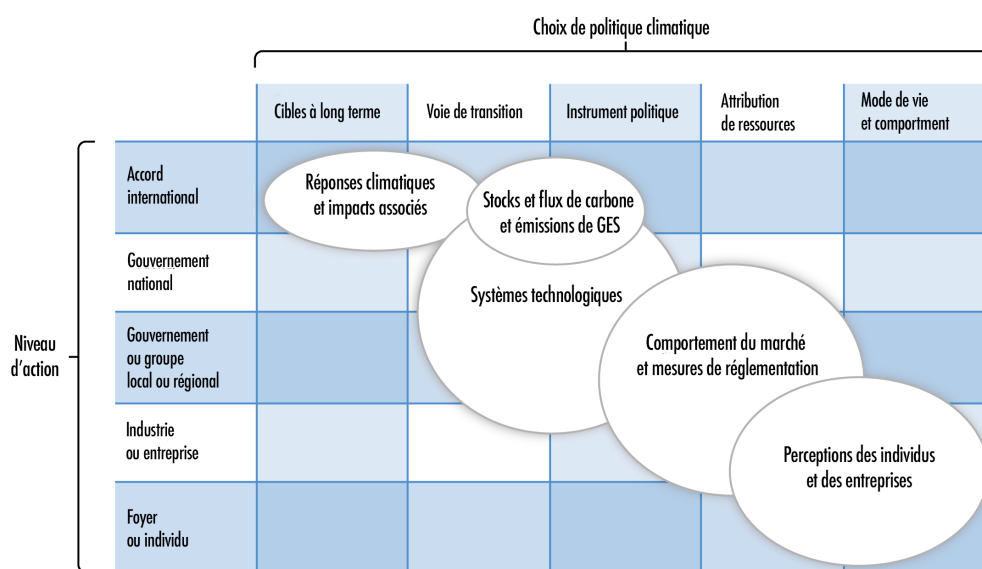


Même si les États s'entendent sur les grands objectifs de mitigation et d'adaptation à atteindre, la lutte aux changements climatiques structurée représente tout un défi. Les interventions à mener touchent à tellement d'aspects de la vie courante qu'elles imposent une action structurante qui exige la modification d'habitudes individuelles, mais aussi des interventions législatives et réglementaires dans les villes, à l'échelle gouvernementale et dans les entreprises.

Lutte aux changements climatiques : niveaux de décision et d'intervention



Le rôle des gouvernements

En plus de contribuer aux efforts internationaux visant à convenir de cibles communes et de mécanismes de contrôle, les gouvernements ont ensuite le devoir d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies et des mesures pour engager l'action sur leur territoire et accompagner les différents acteurs concernés (sociétés d'État, municipalités, entreprises, citoyens).

Pour les gouvernements, l'impact légal ou fiscal des mesures mises de l'avant peut être majeur. Au Brésil, les dirigeants ont choisi d'affronter l'enjeu de l'utilisation des sols et de la déforestation par des mesures plus agressives alliées à des mesures de conservation. En Norvège, les véhicules à carburants fossiles sont taxés à 100 %, alors que les véhicules électriques sont exemptés de taxation.

« La transition vers une économie à faible consommation de carbone sera difficile, mais elle engendra également de grands bénéfices sur l'ensemble des activités humaines. Nous pourrions ainsi résoudre les deux problèmes en même temps, le changement climatique et le développement économique, »
 Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, discours à l'Université de Corée, Séoul, République de Corée, 17 août 2009

Au Québec, comme la production énergétique découle principalement d'énergies renouvelables, les impacts des actions gouvernementales se manifestent davantage dans les autres secteurs tels que :

- les investissements dans le développement des transports collectifs et actifs;
- la substitution des énergies fossiles par des sources locales et renouvelables;
- la réglementation des émissions et la mise en place d'un marché du carbone.

Comme en témoignent la réduction majeure des émissions dans le secteur industriel et l'implantation d'un large système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions, le gouvernement du Québec a obtenu jusqu'ici des résultats concrets sur plusieurs secteurs émetteurs de GES.

Le rôle des municipalités

Les municipalités, ayant la capacité d'intervenir dans le développement de la communauté et dans les activités courantes des citoyens, ont une grande responsabilité en matière de lutte contre les changements climatiques. Rappelons qu'elles ont aussi, selon la Cour suprême du Canada, un rôle de « fiduciaire de l'environnement ».

Une municipalité proactive dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation aux changements climatiques peut intégrer ces préoccupations dans ses outils d'aménagement du territoire et des transports en :

- augmentant significativement l'offre pour le transport actif et collectif;
- rapprochant les lieux de travail des résidences afin de diminuer les besoins de déplacements de ses citoyens;
- favorisant des modes de construction qui diminuent les factures énergétiques (ex. : multirésidentiel) et le transport des matières résiduelles;
- favorisant la production alimentaire de proximité et en augmentant le couvert végétal sur son territoire;
- électrifiant sa flotte de véhicules de service et en encourageant l'utilisation des énergies alternatives pour ses propres usages.

Le rôle des entreprises

De nombreuses entreprises ont compris les bénéfices économiques associés à l'amélioration de leur efficacité énergétique, avec pour corollaire la diminution de la consommation d'énergies souvent émettrices de GES. Même si des gains très importants ont été réalisés jusqu'ici, le potentiel d'efficacité énergétique est encore très grand, particulièrement dans les PME.

De plus en plus d'organisations officialisent leurs engagements à travers une politique de développement durable qui énonce les objectifs et actions à poser afin de maintenir l'intégrité de l'environnement, d'assurer l'équité sociale et de viser l'efficacité économique. Cette politique encadre, autant que possible, les décisions organisationnelles. L'entreprise peut contribuer à réduire l'impact environnemental de ses déplacements corporatifs et même choisir de s'installer dans un lieu accessible en transports alternatifs à l'automobile, favorisant ainsi des choix de déplacements durables pour ses employés. Elle peut aussi substituer ses sources d'énergies polluantes pour d'autres ou réduire son impact lié aux activités de construction ou de rénovations de ses établissements.

Finalement, comme vu précédemment, des États ont instauré des marchés du carbone avec la collaboration d'entreprises. Cet incitatif à la performance (la réduction de l'empreinte carbone) est un élément qui correspond bien à l'« ADN » du marché privé.

Le rôle des individus

À l'échelle personnelle ou familiale, les gestes du quotidien peuvent être modifiés afin de « décarboniser » les activités. Changer les habitudes implique de réfléchir aux impacts directs sur la production de GES (ex. : la consommation d'essence), mais aussi les impacts dans le cycle de vie des produits de consommation (ex. : la consommation de viande). Les bonnes habitudes incluent :

- favoriser l'alimentation locale ou sans viande;
- éteindre les appareils non utilisés;
- modifier les habitudes de transport pour délaisser autant que possible la voiture;
- rénover en améliorant l'efficacité énergétique;
- verdifier les espaces de vie;
- favoriser les outils manuels ou électriques plutôt qu'à essence.

Le défi des changements climatiques est de taille. C'est le concours commun et la collaboration de toutes les échelles d'intervention qui donneront les résultats les plus probants!

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Équiterre, Vivre en ville (2011). Changer de direction, Chantier Aménagement du territoire et transport des personnes. Pour un Québec libéré du pétrole en 2030, 120 p.
www.equiterre.org/sites/fichiers/changerdedirection_2011-05-27_equiterre-vivreenville_r.pdf

IPCC [GIEC], 2014. Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Edenhofer, O., R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel and J.C. Minx (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.

Nations Unies. Agir sur les changements climatiques : Portail du système des Nations Unies. Le Secrétaire général
www.un.org/fr/climatechange/sgquotes.shtml


équiterre


RNCREQ
Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement